

## **SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 4 juillet 2011**

\*\*\*

L'an deux mil onze, le 4 juillet à 20h30, le Conseil municipal de la commune de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude PICCOT, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal : le 29 juin 2011**

**ETAIENT PRESENTS :** Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur Hubert ANCEY, Monsieur André DEVILLAZ, Madame Joëlle DUNAND, Madame Gonny OUANG, Monsieur Lionel BERGUERAND, Madame Sonia DESCHAMPS, Monsieur Christophe CHAMBOST.

**ABSENTS EXCUSES**

**SECRETAIRE :** Madame Joëlle DUNAND

### **DELIBERATIONS**

#### **1. n°11/03/01 Beau Séjour – Avenant n°8 lot 1**

Le lot 1 « Maçonnerie, béton armé, démolition, terrassement, canalisations » a été attribué à l'entreprise **SNC** pour un montant de 294 109.35€HT, un avenant n°1 a été voté le 14 avril 2011 pour un montant de 7 961.80€HT.

Des travaux imprévus concernant la démolition du mur de la terrasse côté route et la construction d'un nouveau mur de soutènement en béton armé justifie un avenant n°2 pour un montant de 13 933.10€HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la démolition et la reconstruction du mur de soutènement côté terrasse pour un montant de 13 933.10€HT,
- Autorise la modification du montant total du lot 1 Maçonnerie, béton armé, démolition, terrassement, canalisations à 316 004.25€HT.

#### **2. n°11/03/02 Chaufferie – bois – avenant 1 Lot 2**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°10/042 du 5 juillet 2010 et n°10/048 du 4 août 2010 concernant l'attribution des lots pour la chaufferie bois et son réseau de chaleur.

Le lot n°2 « Gros œuvre – second œuvre » nécessite des travaux supplémentaires pour un montant HT de 46 152.70€HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de:

- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 46 152.70€HT.

Autorise la modification du montant total du lot n°2 à 477 949.59€HT

### 3. n°11/03/03 Chaufferie bois – Avenant 5 Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle le choix de l'entreprise Inddigo pour la maîtrise d'œuvre de la chaufferie bois et son réseau de chaleur.

L'entreprise Inddigo concède une remise commerciale de 11 300.00€HT afin de régulariser l'erreur de conception survenue au niveau du schéma hydraulique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de:

- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 pour un montant de 11 300.00€HT.
- Autorise la modification du montant total du lot maîtrise d'œuvre à 150 365.80€HT.

### 4. n°11/03/04 Chaufferie bois – Avenant 2 lot 5

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°10/042 du 5 juillet 2010 et n°10/048 du 4 août 2010 concernant l'attribution des lots pour la chaufferie bois et son réseau de chaleur. Un avenant a été signé le 8 février 2011 pour un montant de 1 371.07€.

Le lot n°5 « Hydraulique-Electricité-Réseau de chaleur » nécessite des travaux supplémentaires pour un montant de 20 000.00€HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de:

- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 pour un montant de 20 000.00€HT.
- Autorise la modification du montant total du lot n°5 à 517 817.71€HT

### 5. n°11/03/05 Projet culturel expo photo « Portrait s d'habitants » - Demande de subvention

La réalisation de portraits d'habitants de Vallorcine en 2011 effectués à l'occasion de l'anniversaire de l'annexion de la Savoie, lie ces habitants dans l'histoire. Cela leur permet de se situer sur un même territoire et de se poser la question: qui étaient-ils en 1860 et qui sont-ils en 2011 ?

Des liens sont ainsi créés: une histoire partagée de la naissance à 98 ans, l'image sociologique des habitants, l'ancrage d'une nouvelle population.

#### Plan de financement

	Dépenses	Recettes
Tirage 13/18 pce	5 € TTC	
Cadre A4 + marie louise	6,50 € TTC	
Total/ photo	11,50 € TTC	
251 photos	2 886,50 € TTC	
6 cadres à 6€ pièce (explication exposition, contexte historique, confrontation de paysages 1900- 2011)	36€ TTC	
<b>Entrée libre</b>		<b>0, 00 €</b>
<b>Financement communal</b>		<b>1 772,50 €</b>
<b>Subvention du CDRA</b>		<b>1 150,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 922,50 €TTC</b>	<b>2 922,50 €</b>

Le conseil municipal de VALLORCINE s'engage à réaliser l'action « Réalisation de portraits d'habitants de Vallorcine en 2011 » et à assurer la part d'autofinancement.

Le conseil municipal de VALLORCINE sollicite le soutien financier de la Région Rhône Alpes dans le cadre du CDRA Pays du Mont-Blanc pour «Réalisation de portraits d'habitants de Vallorcine en 2011 » à hauteur de 1 150 € soit 39 % d'une dépense de fonctionnement de 2922,50 €.

## **6. n°11/03/06 Création de l'Indemnité d'exercice de missions des préfectures des personnels de la filière technique**

- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88,
- le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88,
- le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfectures,
- l'arrêté du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'instituer, en regard du principe de parité avec les agents de l'État, l'indemnité d'exercice de missions des préfectures au profit des agents titulaires et non titulaires.

Il est institué au profit des cadres d'emploi des Adjointes techniques le principe du versement de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures conformément aux dispositions des textes réglementaires la régissant et dans la limite du crédit global budgétisé au titre de l'exercice.

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide d'instituer l'indemnité susmentionnée telle que proposée ci-dessus,  
décide que cette indemnité sera versée mensuellement,  
décide que cette indemnité fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux, les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire,  
décide d'étendre ce régime à l'ensemble des agents non titulaires de la collectivité ;

## **7. n°11/03/07 Convention de superposition avec l'ASA du Plan Envers**

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre du développement de la Commune et pour satisfaire une distribution d'eau potable, un projet d'adduction d'eau partant des captages de l'Association Syndicale Autorisée du Plan Envers a été élaboré.

Pour satisfaire aux besoins de la distribution d'eau, la commune sollicite l'ASA avec ses captages et ses conduites en diamètre de 60mm intérieur qui seront utilisés en totalité.

Pour cela il convient d'établir une convention de superposition de gestion d'ouvrage public avec l'ASA du Plan Envers.

Monsieur le maire donne lecture de la proposition de convention et souligne plus particulièrement les points suivants :

- la volonté de mise à disposition de l'ASA du plan Envers de son captage et de sa source
- la gratuité de la mise à disposition,
- la durée de 99 ans de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise monsieur le Maire à signer la convention de superposition de gestion d'ouvrage public entre la commune et l'ASA du Plan Envers.

## **8. n°11/03/08 Tarifs cartes gens du pays, résidents secondaires et saison**

Dans le cadre de l'harmonisation sur le territoire de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc, monsieur le Maire propose de modifier les tarifs des différentes cartes :

- carte gens du pays : 10€ pour 2 ans
- carte résidents secondaires : 10€ pour 2 ans
- carte travailleur saisonnier : 2€ pour 6 mois.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- de modifier les tarifs des cartes comme ci-dessus,
- Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 6 juillet 2011

## **9. n°11/03/09 Portage des repas – convention cuisine centrale de Chamonix**

Madame Joëlle Dunand rappelle la réunion entre les responsables du CCAS et ceux de la cuisine centrale de Chamonix. Depuis longtemps sur notre commune, le portage des repas pour les personnes âgées est demandé ainsi que pour la cantine de l'école.

Avec la liaison froide cela devient aujourd'hui possible.

Madame Dunand demande au conseil municipal de l'autoriser à engager les démarches pour, dans un premier temps, le portage des repas aux personnes âgées et, dès la fin des travaux du Beau Séjour, celui pour les enfants de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise Madame Dunand à engager les démarches auprès de la cuisine centrale de Chamonix et de l'association s'occupant du portage sur le canton de Chamonix,
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce portage de repas.

## **10. N°11/03/10 Adhésion groupement pour le diagnostic des ERP**

Dans le cadre du diagnostic d'accessibilité des ERP toutes catégories, un groupement de commandes est constitué entre la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc, les communes de Chamonix, les Houches et Servoz.

Monsieur le maire propose de s'associer à ce groupement et d'établir la liste des bâtiments concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- décide de participer au groupement de commandes concernant l'accessibilité des ERP
- autorise monsieur le Maire à signer le(s) contrat(s) s'y rapportant.

## 11. N°11/03/11 Exploitation des pistes de fond

Monsieur André Devillaz propose au conseil municipal de prendre une délibération afin d'affirmer la volonté de la commune pour que l'exploitation (entretien, accès et sécurité) des pistes de fond de Vallorcine soit de compétences de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide de prendre une délibération pour que l'exploitation des pistes de fond de Vallorcine soit de compétences de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont blanc comme cela se fait pour la commune de Chamonix.
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce transfert de compétences.

## 12. N°11/03/12 Décision modificative – Budget Général

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 624 : Transports biens et collectifs	11 000.00 E	
TOTAL D 011: Charges à caractère général	11 000.00 E	
D 621 : Personnel <a href="#">exter. au service</a>		11 000.00 E
TOTAL D 012: Charges de personnel		11 000.00 E
D 739111: Attribution de compensation		8 328.00 E
D 739116: Reversement sur F.N.G.I.R.		59 096.00 E
D 7391173 : Dégrevt pif. TP, CET sur V.A.		40 424.00 E
TOTAL D 014: Atténuations de produits		107 848.00 E
D 023 : Virement à la secte d'investis		14 000.00 E
TOTAL D 023 : Virement à la secte d'investis.		14 000.00 E
D 20418 : Autres organismes publics		6 930.00 E
D 20418 : Autres organismes publics		14 000.00 E
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		20 930.00 E
D 2111 : Terrains nus	6 930.00 E	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	6 930.00 E	
D 6574 : Subv. fonct. organ. droit privé	14 000.00 E	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	14 000.00 E	
R 021 : Virement de la secte de fonct		14 000.00 E
TOTAL R 021: Virement de la section de fouet.		14 000.00 E
R 731 : Impôts locaux		107 848.00 E
TOTAL 1113 : Impôts et taxes		107 848.00 E

Monsieur André Devillaz soulève le problème concernant les normes de sécurité imposées pour l'installation de la guirlande sur les pistes de fond. Au vu de cet exposé, le conseil municipal décide de ne plus installer cette guirlande à compter de cette année.

### **Demande d'intention d'aliéner**

Le Maire donne lecture des Demandes d'Intention d'Aliéner suivantes pour lesquelles la commune ne veut pas user de son droit de préemption

DEVILLAZ André

La Villaz

A 3965